



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 :
**VOTRE CHOIX,
C'EST L'ESTA !**

ésta
school of business & technology
Belfort

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 : SOUTENEZ-NOUS !

La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel apporte des changements majeurs dans la collecte de la taxe d'apprentissage, notamment dans son mode de calcul, de répartition et d'attribution des fonds aux organismes bénéficiaires. Dorénavant, vous devez flécher le Solde de votre Taxe d'apprentissage à l'ESTA via la plateforme **SOLTéA** du **25 mai au 7 septembre 2023** .

Notre vocation est de mettre à votre disposition **nos talents à la double compétence « Business & Technology »** afin qu'ils deviennent une véritable valeur ajoutée pour votre entreprise.

Votre taxe d'apprentissage nous apporte les ressources nécessaires pour **poursuivre le développement de notre école avec des équipements pédagogiques performants**.

Reconnu EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), nous justifions auprès de l'État d'une gestion désintéressée et nous nous engageons sur le caractère non lucratif de notre activité.

EN 2022, LA TAXE D'APPRENTISSAGE A PERMIS À L'ESTA D'INVESTIR DANS UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE :



- Réalisation d'un Incubateur qui permet aux étudiants de se retrouver en groupes afin de pouvoir avancer sur leurs projets collaboratifs mais également de faire mûrir leurs projets entrepreneuriaux.
- Digitalisation d'un certain nombre de salles de cours.



« Depuis quelques années maintenant, nous sommes en lien avec l'ESTA afin de pouvoir accompagner les étudiants dans leurs recherches de stage et d'apprentissage, de les accompagner dans leur formation et dans le développement de leurs compétences tout en nous permettant de bénéficier de leurs talents et idées novatrices. Les étudiants sont les talents de demain, c'est pourquoi nous souhaitons soutenir les étudiants et soutenir l'ESTA par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage. »



ausy
by randstad.

« En proposant une double formation autour des enjeux business et des technologies, l'ESTA forme ses étudiants à la fois aux softs skills et aux hard skills. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous soutenons cette école dont le cursus exigeant permet de façonner les principaux aspects de la vie d'un manager qui sera confronté, au cours de sa carrière, à des enjeux business, humains, technologiques et organisationnels. »

UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

L'ESTA a été créée par et pour les entreprises industrielles et de services à l'industrie. Dans cet esprit, nous souhaitons que votre soutien à notre école, via le versement de votre taxe d'apprentissage, vous permette de :



La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous avez le choix.
Alors faites-le bon !

Un autre soutien possible : le mécénat !



Vous pouvez aussi soutenir l'ESTA par un mécénat (financier, matériel, technologique ou de compétence) ou par un partenariat. 60% de réduction d'impôt plafonnée à 0,5% ou 20 000€ HT du chiffre d'affaires HT annuel réalisé*.

** Un don de 10 000€ revient à 4 000€ après déduction fiscale au titre de l'IS, soit 60%*

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Cette année, le versement du solde de la taxe d'apprentissage s'opère en 3 étapes :

- 1/ Mode de calcul :** désormais, on ne parle plus des 13%. Le solde de la taxe correspond à un taux de 0.09% de la masse salariale brute annuelle.
- 2/ Collecte de l'impôt :** la taxe d'apprentissage est dorénavant collectée directement par l'Urssaf. Elle sera prélevée après la DSN du mois d'avril. Les fonds seront ensuite transférés automatiquement à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui les reversera aux établissements bénéficiaires, en juillet et septembre 2023.
- 3/ Répartition et affectation :** plus de chèque ou de virement à effectuer ! Il vous faudra vous connecter à la plateforme en ligne SOLTéa pour flécher votre taxe vers l'ESTA.



CALENDRIER

DÉCLARATION DU
SOLDE
VIA LA DSN
ANNUELLE

DU 5 AU 15 MAI :
RECOUVREMENT
DU SOLDE PAR
L'URSSAF/MSA

DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE : FLÉCHAGE DU SOLDE
DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE SUR SOLTÉA
POUR CHOISIR L'ESTA COMME BÉNÉFICIAIRE

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

25 MAI : OUVERTURE DE LA PLATEFORME SOLTÉA.
INSCRIPTION SUR NET-ENTREPRISES POUR
OBTENIR VOTRE CODE DE CONNEXION



IDENTIFIER L'ESTA SUR SOLTÉA

Connectez-vous, dès le **25 mai 2023**, à soltea.gouv.fr > Espace « Entreprise assujettie » à l'aide des informations suivantes :

Nom : ESTA (École Supérieure des Technologies et des Affaires)

Code UAI : 0900362E

SIRET : 520 875 378 00017

Adresse : 3 rue Fréry 90 000 Belfort

Informations sur notre site :

➤ www.esta-groupe.fr/entreprises/taxe-dapprentissage



Une question, contactez-nous !

Aline HUSSON

Directrice du Développement Entreprises

➤ 03 84 54 54 76 - 07 86 61 36 83

➤ ahusson@esta-groupe.fr

➤ www.esta-groupe.fr